

CONDITIONS de LOCATION

Jours et heures d'arrivée :

- Locatifs : Mobil-home
 - avant le 29/07 et après le 25/08 : Jours libres
Arrivées entre 16h et 19h - Départs avant 11h
 - du 30/07 au 25/08 : Samedi et Mercredi (minimum 7nuits)
Arrivées entre 16h et 19h - Départs entre 8h30 et 10h
- Chalets
- avant le 08/07 et après le 25/08 : Jours libres
Arrivées entre 16h et 19h - Départs avant 11h
 - du 08/07 au 25/08 : Samedi
Arrivées entre 16h et 19h - Départs entre 8h30 et 10h

Activités annexes – Suppléments :

Toute activité gratuite ou payante, mentionnée dans le présent document peut dans certaines circonstances indépendantes de notre fait, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre notre responsabilité ne saurait être engagée. Quelque soit la formule adoptée, des frais supplémentaires seront facturés pour les véhicules supplémentaires, les animaux, les visiteurs ... Le nombre de personnes par emplacement est fixé à 6 maximum et par locatif, ne peut, en aucun cas dépasser le nombre de places prévu et indiqué dans le présent document. Nos prix TTC, n'incluent pas la taxe de séjour. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement.

Règlement du séjour : Acompte et Solde :

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée :

- du règlement d'un acompte comprenant 30% des frais de séjour,
- 16 € de frais de dossier
- et la cotisation pour l'assurance annulation (facultative)

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription émise par le camping.

Le solde du séjour (hors taxes de séjour payables à l'arrivée) est payable 30 jours avant l'arrivée.

Arrivée retardée et départ anticipé / Non présentation sur le camping :

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.

En cas de non présentation sur le terrain et en l'absence de message et/ou justificatif, la location devient disponible 24 h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location; le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Annulation :

Toute annulation doit être notifiée par courrier, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.

Pour l'annulation d'un emplacement nu, quelle que soit la date de réception, la totalité des sommes dues à la réservation est retenue.

Pour l'annulation d'un hébergement locatif :

- plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte reste acquis au camping
- moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant total de la location, des frais de réservation et de la cotisation d'assurance seront dues.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation.

Animaux : les chiens (exceptés ceux de catégorie 1 et 2) et chats, sont autorisés dans le camping

mais seuls ceux de petite taille sont acceptés dans les locatifs (maxi 10 kg adulte).

Nous exigeons que les chiens soient tenus en laisse dans l'enceinte des campings. Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping.

Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping. Les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires.

Piscine :

Short de bain interdit

Cautions:

Une caution de 200€/hébergement + une de 65€/ménage vous seront demandées à votre arrivée.

Elles vous seront renvoyées(après inventaire et état des lieux), par courrier un mois maximum après votre séjour.

Lors de votre entrée dans les lieux de la location, signalez à l'accueil dans les 24 h après avoir vérifié l'inventaire, les objets manquants, bris, anomalies diverses, nettoyage mal fait. A défaut, vous serez tenu responsable et l'hébergeur pourra réclamer le montant des dégats.

Réclamation :

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant le séjour.

Bon pour accord :

Le,